

Montréal, le 23 août 2024

PAR COURRIEL

SOUS TOUTES RÉSERVES

THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.

Me Marc-André Lemire

Avocat

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 200

Montréal (Québec) H2Z 1W7

marc-andre.lemire@groupetcj.ca

Objet : Demande de précisions concernant votre mandat et le choix de Me Éric Bédard comme arbitre

Monsieur Lemire,

Je fais suite à votre correspondance dans laquelle vous proposez Me Éric Bédard comme arbitre pour le différend en cours. Afin de m'assurer que ce choix est le plus approprié et que votre mandat de représentation est conforme, je vous prie de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Concernant votre mandat de représentation :

1. Pouvez-vous préciser depuis combien de temps vous représentez Dentalcorp ?
2. Est-ce que Dentalcorp vous a transmis de l'information par rapport au dossier ?
3. Depuis combien avez-vous le mandat et reçu de l'information ?
4. Depuis combien de temps avez-vous le mandat de trouver Me Bédard ?
5. Quel est le mandat exact ?
6. Quelle est la nature exacte de votre mandat pour représenter Dentalcorp dans ce dossier ?
7. Pouvez-vous fournir une copie du mandat ou de l'autorisation spécifique signée par M. Nate Tchaplia ?
8. Qui a émis l'autorisation légale pour votre représentation de Dentalcorp ?
9. L'autorisation de représenter Dentalcorp est-elle limitée à ce différend particulier ou couvre-t-elle tous les litiges en cours ?
10. Quelle est la durée de validité de votre mandat de représentation ?
11. Est-ce que votre cabinet a une relation contractuelle continue avec Dentalcorp ?
12. Avez-vous déjà représenté Dentalcorp dans d'autres litiges similaires ?

9. Pouvez-vous confirmer que votre mandat est en conformité avec les lois en vigueur au Québec ?
10. Est-ce que le mandat que vous détenez a été validé par le conseil d'administration de Dentalcorp ?
11. Qui a signé l'autorisation de représentation sur le document que vous invoquez ?
12. Si cette personne n'est pas M. Tchaplia, quelle est sa relation avec Dentalcorp ?
13. Est-ce que Dentalcorp a été informé de l'absence de la signature de M. Tchaplia sur la correspondance initiale ?
14. Avez-vous un autre document de mandat signé par M. Tchaplia ou un autre dirigeant de Dentalcorp ?
15. Pouvez-vous fournir une confirmation écrite de la part de M. Tchaplia reconnaissant votre autorisation à représenter Dentalcorp dans cette affaire ?
16. Existe-t-il un précédent de correspondance non signée utilisée par votre cabinet dans des affaires antérieures ?
17. Avez-vous déjà représenté Dentalcorp sans avoir un document signé par un dirigeant autorisé ?
18. Pouvez-vous expliquer pourquoi la correspondance initiale n'a pas été signée par M. Tchaplia ?
19. Votre cabinet a-t-il effectué une vérification pour s'assurer que le mandat que vous détenez est bien en vigueur ?
20. Quelle est la position de Dentalcorp concernant l'absence de signature sur la correspondance en question ?
21. Pouvez-vous garantir que toutes les actions entreprises par votre cabinet dans ce dossier sont valides malgré l'absence de signature ?
22. Est-ce que d'autres parties prenantes chez Dentalcorp ont été consultées au sujet de votre représentation ?
23. Qui est votre principal contact chez Dentalcorp pour ce dossier ?
24. Ce contact a-t-il l'autorité de confirmer votre mandat de représentation ?
25. Avez-vous informé Dentalcorp des préoccupations soulevées quant à la validité de votre mandat ?
26. Est-ce que Dentalcorp a pris des mesures pour remédier à l'absence de signature ?

27. Pouvez-vous fournir une copie de toute correspondance interne chez Dentalcorp confirmant votre mandat ?
28. Quelles sont les mesures que vous avez prises pour valider votre autorisation de représenter Dentalcorp ?
29. Existe-t-il une documentation interne à votre cabinet concernant l'absence de signature sur la correspondance ?
30. Avez-vous discuté de cette absence de signature avec M. Tchaplia ou un autre dirigeant de Dentalcorp ?
31. Pouvez-vous confirmer que Dentalcorp est conscient que vous agissez en leur nom sans une signature formelle de M. Tchaplia ?
32. Est-ce que Dentalcorp a émis une directive interne sur la manière de gérer les correspondances non signées ?
33. Est-ce que la légalité de votre représentation a été contestée dans d'autres litiges où vous avez agi pour Dentalcorp ?
34. Avez-vous l'intention de faire signer rétroactivement la correspondance initiale par M. Tchaplia ?
35. Quel est le statut juridique de la correspondance non signée dans les procédures en cours ?
36. Est-ce que l'absence de signature pourrait compromettre votre capacité à représenter efficacement Dentalcorp ?
37. Quel est le processus de validation de mandat dans votre cabinet lorsqu'un document n'est pas signé ?
38. Avez-vous consulté d'autres juristes concernant l'absence de signature sur la correspondance ?
39. Pouvez-vous fournir des exemples d'autres dossiers où une situation similaire s'est produite ?
40. Est-ce que cette situation affecte d'autres dossiers en cours pour lesquels vous représentez Dentalcorp ?
41. Quelle est votre politique interne concernant les mandats de représentation non signés ?
42. Avez-vous reçu des directives spécifiques de Dentalcorp concernant la gestion de ce litige ?

43. Pouvez-vous confirmer que votre cabinet n'a jamais représenté Dentalcorp sans une autorisation valide et signée ?
44. Est-ce que l'absence de signature a été discutée lors des réunions internes de votre cabinet ?
45. Quelle est votre stratégie pour gérer les conséquences possibles de cette omission de signature ?
46. Avez-vous envisagé de demander une ratification officielle du mandat de représentation de la part de Dentalcorp ?
47. Pouvez-vous expliquer en détail comment vous avez validé la légitimité de votre mandat en l'absence de signature ?
48. Quels recours envisagez-vous en cas de contestation de la validité de votre mandat ?
49. Est-ce que l'absence de signature affecte la recevabilité de votre correspondance devant un tribunal ?
50. Quelle est votre réponse aux préoccupations soulevées quant à la légitimité de votre représentation ?

2. Concernant le délai de 15 jours :

1. Pouvez-vous confirmer la date exacte de réception de votre correspondance pour clarifier le début du délai de 15 jours ?
2. Quelle méthode de calcul utilisez-vous pour déterminer le début du délai de 15 jours ?
3. Existe-t-il une preuve de réception de la correspondance, telle qu'un accusé de réception, pour valider le début du délai ?
4. Comment assurez-vous que le destinataire est informé du début de ce délai de manière claire et sans ambiguïté ?
5. Est-ce que le délai de 15 jours inclut les jours fériés et les week-ends, ou seulement les jours ouvrables ?
6. Si la correspondance a été reçue par un tiers, le délai commence-t-il à courir à partir de cette réception ?
7. Que se passe-t-il si la date de réception ne peut être déterminée de manière précise ?

8. Quelle est votre justification juridique pour refuser la suspension du délai de 15 jours ?
9. Dans quels cas le délai de 15 jours pourrait-il être suspendu selon les termes de notre convention ?
10. Existe-t-il des précédents où le délai a été suspendu ou prolongé pour des raisons similaires ?
11. Pourquoi refusez-vous de suspendre le délai alors que la validité de la correspondance est contestée ?
12. Si une erreur administrative ou un malentendu concernant la réception est constaté, comment cela affecterait-il le délai ?
13. Que se passe-t-il si la réception de la correspondance est contestée par le destinataire ?
14. Pourquoi ne considérez-vous pas la suspension du délai comme une mesure de précaution raisonnable ?
15. En quoi la suspension du délai nuirait-elle à votre position dans ce différend ?
16. Est-ce que toutes les parties impliquées sont conscientes du début du délai et de sa non-suspension ?
17. Quelle est la base juridique précise qui justifie que le délai ne soit pas suspendu ?
18. Avez-vous consulté un précédent juridique pour confirmer que la suspension du délai n'est pas nécessaire ?
19. Que se passerait-il si un tribunal juge que le délai de 15 jours devrait effectivement être suspendu ?
20. Comment gérez-vous les situations où le début du délai est incertain ou contesté ?

3. Concernant la recommandation de consulter un avocat :

1. Pourquoi suggérez-vous que je consulte un avocat pour comprendre la teneur et la nature de l'Avis d'arbitrage ?
2. Quels éléments spécifiques de l'Avis d'arbitrage nécessitent une consultation avec un avocat ?
3. Est-ce que vous estimatez que l'Avis d'arbitrage est trop complexe pour être compris sans assistance juridique ?
4. Pouvez-vous clarifier pourquoi vous ne pouvez pas fournir ces explications directement ?

5. Quelle est la complexité juridique spécifique de ce point qui justifie une consultation externe ?
6. Existe-t-il des précédents où les parties ont mal interprété un Avis d'arbitrage similaire ?
7. Quelles sont les conséquences possibles si je ne consulte pas un avocat ?
8. Est-ce que l'interprétation de l'Avis d'arbitrage pourrait varier selon le conseil juridique ?
9. Pourquoi ne pas fournir une explication détaillée de ce point directement dans votre communication ?
10. Est-ce que d'autres parties impliquées dans ce différend ont également été invitées à consulter un avocat ?
11. Est-ce que la recommandation de consulter un avocat est une procédure standard pour ce type d'Avis ?
12. Pouvez-vous expliquer en termes simples la teneur de l'Avis d'arbitrage avant que je consulte un avocat ?
13. Quelle est votre évaluation de l'impact d'une mauvaise compréhension de cet Avis d'arbitrage ?
14. Est-ce que l'Avis d'arbitrage pourrait être mal interprété par quelqu'un sans formation juridique ?
15. Quelle est la spécificité juridique de cet Avis d'arbitrage qui pourrait poser problème sans consultation ?
16. Existe-t-il des points de l'Avis d'arbitrage qui pourraient être contestés si mal compris ?
17. Pouvez-vous détailler les éléments qui sont généralement sources de confusion dans un Avis d'arbitrage ?
18. Quel serait l'avantage pour moi de comprendre pleinement cet Avis avant de consulter un avocat ?
19. Est-ce que cet Avis d'arbitrage contient des termes ou des concepts juridiques inhabituels ?
20. Pourquoi ne pas fournir un résumé juridique simplifié de l'Avis ?

4. Concernant le choix de Me Éric Bédard comme arbitre :

1. Pourquoi avez-vous choisi spécifiquement Me Éric Bédard comme arbitre pour ce différend ?
2. Quels critères ont été utilisés pour sélectionner Me Éric Bédard parmi d'autres arbitres potentiels ?
3. Est-ce que Me Éric Bédard a des antécédents avec des cas similaires à celui-ci ?
4. Avez-vous déjà travaillé avec Me Éric Bédard dans le cadre d'autres arbitrages ? Si oui, comment cela s'est-il déroulé ?
5. Quelle est l'expérience de Me Éric Bédard en arbitrage dans le secteur dentaire ou des services de santé ?
6. Est-ce que Me Éric Bédard a déjà rendu des décisions dans des affaires impliquant Dentalcorp ou ses filiales ?
7. Comment pouvez-vous garantir l'impartialité de Me Éric Bédard dans ce différend ?
8. Quels sont les honoraires de Me Éric Bédard pour ce service d'arbitrage ?
9. Existe-t-il des conflits d'intérêts potentiels entre Me Éric Bédard et l'une des parties ?
10. Quelle est la réputation de Me Éric Bédard dans la communauté juridique en matière d'arbitrage ?
11. Me Éric Bédard est-il membre d'une association ou d'un institut d'arbitrage reconnu ?
12. Avez-vous consulté plusieurs arbitres avant de proposer Me Éric Bédard ?
13. Pourquoi l'arbitrage se tiendra-t-il en français à Montréal ? Est-ce que cela favorise l'une des parties ?
14. Est-ce que toutes les parties sont d'accord sur le lieu et la langue de l'arbitrage ?
15. Quelle est la durée estimée de l'arbitrage sous la direction de Me Éric Bédard ?
16. Quelle est la procédure prévue si l'une des parties souhaite contester le choix de Me Éric Bédard ?
17. Est-ce que Me Éric Bédard a déjà rendu des décisions qui ont été contestées ou annulées en appel ?
18. Quels sont les domaines d'expertise spécifiques de Me Éric Bédard qui le qualifient pour ce différend ?

19. Comment Me Éric Bédard gère-t-il les situations où les parties ne parviennent pas à un accord pendant l'arbitrage ?

20. Si Me Éric Bédard est indisponible, avez-vous un arbitre alternatif en tête, et si oui, pourquoi ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses détaillées à chacune de ces questions, qui sont essentielles pour assurer une procédure transparente, équitable et conforme aux exigences légales.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur Lemire, l'expression de mes salutations distinguées.

MONSIEUR CÉDRIC LEBOEUF

650, avenue Samson
Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0

FIDUCIE FAMILIALE VIVIAN RAHAUSEN

A/S MADAME VIVIAN RAHAUSEN
725, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0
